



---

**OBJET : GARANTIE LIMITÉE 10 ANS PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE**

---

Madame,

Monsieur,

La présente est pour vous informer que les climatiseurs et thermopompes muraux Fujitsu fonctionnant au R-410A, ont une garantie limitée de 10 ans pièces et main-d'oeuvre à partir de la date d'installation et ce depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2008**.

De plus, cette garantie limitée est supportée conjointement par **Fujitsu et Master**.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Recevez, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Département résidentiel

451, boul. Lebeau

Saint-Laurent (Québec)

514 277-7021



**GARANTIE POUR LES UNITÉS FUJITSU INSTALLÉES DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2008  
10 ANS PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE SELON LES TERMES ET CONDITIONS SUIVANTS**

**CONDITIONS ET LIMITES :**

1. Cet accord stipule l'accord entier entre Fujitsu, Master et le propriétaire. Les représentations ou promesses faites par le fournisseur de service ou toute autre personne qui ne sont pas incluses dans cet accord écrit ne font pas partie de cet accord.
2. Cet accord est automatiquement annulé si l'équipement est déménagé de l'adresse indiquée sur le contrat de vente original.
3. Tout matériel ou main-d'œuvre non couverts par cet accord sera fourni aux frais du propriétaire. Le propriétaire accepte de payer pour ces frais.
4. Fujitsu, Master et/ou le fournisseur de service ne seront pas tenus responsables pour toute perte, dommage ou blessure résultant d'un délai aux réparations stipulées dans cet accord, et en aucun cas seront-ils responsables pour tout incident ou dommage indirect de quelque nature que ce soit.
5. Les appareils thermopompes Fujitsu sont conçus pour fonctionner jusqu'à des températures ambiantes extérieures de -15°C Celsius (5°F Fahrenheit). En chauffage, un thermostat d'arrêt doit être installé. Si ce dernier n'est pas installé (non-fournis avec l'appareil) la garantie sera automatiquement annulée.

**LIMITE DE LA RESPONSABILITÉ :**

La responsabilité de Fujitsu et Master ne saurait en aucun cas excéder les coûts encourus par Fujitsu et Master associés au remplacement de l'équipement et coûts raisonnables relatifs à la main-d'œuvre pour ce remplacement.

**CE QUI N'EST PAS COUVERT :**

1. Les diagnostics et les frais de déplacements lors de l'appel initial du fournisseur de service ne sont pas couverts par la garantie prolongée. Le détaillant s'engage à facturer le consommateur à un taux raisonnable.
2. Les réparations requises pour corriger une défaillance ou un mauvais fonctionnement qui ne sont pas causés par une défektivité manufacturière, tels que dommages ou mauvais fonctionnement résultant d'un incendie, de l'eau, tempête,

orage violent, foudre, tremblement de terre, vol, émeute, mauvais usage, sélections incorrectes, acte de Dieu, ou usage abusif de l'équipement.

3. L'entretien de routine ou toute réparation qui sont rendues nécessaires parce que l'entretien n'a pas été fait. Tel que nettoyage des serpentins, nettoyage des filtres, nettoyage de la cage d'écureuil, blocage du drain, changement de pile.
4. Surprime de main-d'œuvre chargée par le fournisseur de service pour des réparations effectuées en dehors des heures normales de travail.
5. Surprime de main-d'œuvre si l'appareil intérieur est installé à plus de 2,286 mètres (7 pieds 6 pouces) du sol.
6. Surprime de main-d'œuvre si l'appareil extérieur est installé à plus de 1,52 mètres (5 pieds) du sol.
7. Toutes dépenses, incluant les frais de main-d'œuvre encourus par le fournisseur de service, ainsi que ses frais de déplacement et charge minimale pour tout appel de service n'ayant pu être complété parce que le fournisseur de service n'a pu avoir accès à l'équipement ou à ses contrôles.
8. Travaux non exécutés par le fournisseur de service mentionné sur cet accord.
9. Les fuites de réfrigérant couvertes sont celles qui font partie du système lui-même. Ce qui veut dire que les fuites au niveau des joints évasés, de la tuyauterie entre l'évaporateur et l'unité de condensation ainsi que les soudures faites lors de l'installation ne sont pas couvertes.
10. Les fuites d'eau dues à une mauvaise installation du système de drainage externe à l'unité ne sont pas couvertes.
11. L'entretien périodique tel qu'expliqué dans le manuel du propriétaire.
12. L'entretien annuel n'est pas couvert par la garantie.
13. Les réparations dues à une mauvaise installation initiale de l'appareil.
14. Les filtres de remplacement ne sont pas couverts pas la garantie, les filtres au charbon, les filtres au plasma, les filtres Catechin de pommes et les filtres haute efficacité.



**RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE :**

Ce qui suit est entièrement sous la responsabilité du propriétaire:

1. Tout service ou réparation non couverts par cet accord.
2. Vérifier et remplacer les fusibles ou remettre en fonction les circuits ou les fusibles.
3. Faire fonctionner l'équipement en accord avec les directives du manufacturier et faire l'entretien de routine ou tout entretien spécial mentionné dans le manuel du propriétaire. L'entretien de routine devrait inclure le nettoyage du drain du condenseur, du condenseur, du serpentin, de l'évaporateur, du souffleur d'évaporateur, le nettoyage et/ou le remplacement des filtres à air. Voir les directives d'entretien dans votre manuel du propriétaire.
4. Un contrat d'entretien annuel est recommandé.
5. Fournir au fournisseur de service un accès libre aux équipements et à leurs contrôles.
6. Déplacer tout matériel, fixation, ou cloison susceptible de nuire au travail du fournisseur de service.

**COMMENT OBTENIR DU SERVICE :**

Lorsqu'une réparation s'avère nécessaire, téléphonez au fournisseur de service. Dans le cas où le service ne serait plus disponible par l'entremise de votre fournisseur de service, visitez [master.ca](http://master.ca) pour consulter la liste des détaillants autorisés.

**CE QUE DOIT CONTENIR UN CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL (NON-INCLUS AVEC LA GARANTIE) :**

- Vérification globale du système
- Vérification de toutes les connexions électriques
- Nettoyage des filtres
- Nettoyage de l'évaporateur
- Nettoyage de la cage d'écureuil
- Nettoyage du serpentin extérieur
- Vérification des pressions d'opération
- Vérification des raccords de réfrigération
- Vérification du thermostat d'arrêt
- Explication du système si vous avez des questions